

Sujet : [INTERNET] Projet ISDI Environnement TP Fontenay en Parisis

De : lisa weil <lisaweil95@hotmail.com>

Date : 08/07/2019 11:46

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci joint notre courrier à l'attention de Monsieur le Préfet, concernant le projet d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Fontenay en Parisis.

Bien cordialement.

Elisabeth et Jean Marie Colot.

Chemin du Haras

Fontenay en Parisis



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

courrier prefet.pdf

11,9 Ko

Fontenay en Parisis,
le 5 juillet 2019

A l'attention de Monsieur Le Préfet du Val D'Oise

Objet : AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC - Par arrêté Préfectoral IC-19-030 du 9 avril 2019 – code de l'environnement

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance mi juin lors de la parution d'un avis d'enquête publique, qu'une modification du PLU était en cours, pour accueillir un projet d'installation de stockage de déchets inertes sur les parcelles du "Domaine de la couture" situées sur la commune de Fontenay en Parisis.

D'après l'étude de la MRAE, ce projet dont l'exploitation durerait 5 ans, nécessiterait une centaine de camions par jour pour livrer 1 374 000 m³ de déchets inertes au total. Soit un volume maximal annuel de comblement envisagé de 274 800m³. (page 8/18 dossier MRAE).

Nous avons consulté une multitude de dossiers et avis afin d'essayer de garder un jugement partial sur la situation ; mais peut t'on ignorer tous ces dossiers réalisés par des corps d'états compétents dont les écrits techniques et professionnels émettent des avis défavorables? (MRAE / Direction Départementale des Territoires / Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, unité départementale / Délégation Départementale du Val d'Oise, service Santé / Environnement de l'ARS Ile de France).

Notre habitation se situe au sein du centre équestre du Haras du Parisis, nous y habitons et faisons partie de la poignée de personnes à l'initiative de cette modeste construction qui n'a pour seul objectif depuis 8 ans : que d'enseigner aux enfants et aux adultes la pratique de l'équitation, et de préparer des chevaux de sport pour les amener au meilleur niveau possible en tentant de respecter leur condition animale.

A titre privé, nous n'acceptons aucun des risques proposés par ce stockage de déchets inertes dont les points les plus hauts nous proposent des côtes pouvant aller jusqu'à 16,50 mètres de haut de remblais sur une surface de 16 hectares. Pourquoi faire de tels exhaussements de terrain ? Quel en est exactement l'intérêt ? Les études environnementales et écologiques nous alertent sur les différents risques comme le ruissellement des eaux pluviales avec la suppression des axes depuis l'aménagement de l'A104 d'une part, et d'autre part par la modification de la composition des sols proposée par le projet (page 15 et 16 dossier MRAE). La pollution et la contamination possible de la nappe phréatique est remise en cause, et reste une possibilité ; faut il accepter ces risques?

Le trafic créé par le passage des camions, les livraisons et les déchargements des déchets inertes, la poussière, rendraient la qualité de l'air pénible. Les nuisances sonores, probablement entre 7h du matin et 18h, dans le meilleur des cas avec une heure de pause le midi (si les chauffeurs devaient disposer des mêmes rotations), les vibrations provoquées par le va et vient des engins de chantier ; rendraient notre quotidien stressant et difficile.

Nous sommes inquiets pour notre enfant qui vit au centre équestre, étudie à l'école élémentaire "Les Hirondelles" du village de Fontenay en Parisis et fréquente le centre de loisirs "La Farandole" très régulièrement, centre de loisirs qui se trouve en plein cœur de la zone et du passage des camions proposée par la modification du PLU.

Monsieur le Préfet, en raison de toutes ses craintes et incertitudes soulevées, vous comprendrez que nous sommes défavorables à ce projet de décharge de déchets inertes dont nous ne comprenons pas l'utilité et la plus value pour notre village.

Nous sommes très inquiets du devenir de la qualité de vie que nous proposait ce village de moins de 2000 habitants à seulement une trentaine de kilomètres de Paris.

Nous vous prions de croire Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement.

Elisabeth et Jean Marie Colot.

M et Mme Colot
Chemin du Haras
95190 FONTENAY EN PARISIS